



COUP DE POUSSE 2023

Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et offices de tourisme du Parc

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Constitué d'un réseau de 29 sites, reliés entre autres par le Pass'Parc, l'offre de découverte des Maisons et musées du Parc regroupe des sites aux profils très différents mais tous à très fortes valeurs patrimoniales.

Si les sites de l'Ardèche méridionale qui se sont créés récemment offrent une nouvelle scénographie, les sites de découverte des Monts d'Ardèche n'ont que peu ou pas renouvelé leur scénographie ces dernières années.

Ceux-ci sont pourtant les lieux qui permettent la découverte et la compréhension du territoire et de son histoire et qui proposent une alternative et un complément indispensable aux activités de pleine nature.

Les années 2020-2021 ont par ailleurs été des années difficiles pour beaucoup de sites de visites qui ont cependant profité des fermetures forcées pour entamer une réflexion sur leur scénographie et l'accueil sur le site. Ce travail doit encore être poursuivi en 2023 et soutenu par le Parc.

Parallèlement à cela, plusieurs Offices de tourisme portent l'ambition de changer en partie la fonction des espaces d'information des offices de tourisme par la scénarisation des lieux d'accueil. Cela dans le but de conforter le territoire dans son offre de présentation de patrimoines remarquables et ce dès le premier point d'information et de prescription.

Le Parc des Monts d'Ardèche soutient déjà la communication des sites à travers le guide découverte, les différents outils web et le Pass'parc. Avec ce Coup de Pousse, le Parc accompagne les sites dans **le renouvellement scénographique et l'amélioration de leurs espaces d'accueil.**

Ce coup de pousse bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objet :

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner les gestionnaires de sites membres du réseau Maisons et musées du Parc et les Offices de tourisme qui souhaitent scénarisés leurs espaces d'information situés sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche dans des démarches qualitatives d'amélioration des conditions d'accueil et de création ou de renouvellement des scénographies dans une finalité touristique, patrimoniale et pédagogique.



Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation d'une étude de scénographie pré-opérationnelle et préalable à investissement;
- ▶ la réalisation de mobiliers de scénographie complémentaires ou le renouvellement de la scénographie du site de découverte ;
- ▶ la rénovation ou le développement de l'espace accueil du site.
- ▶ les travaux de déploiement (étude de scénographie, conception, fabrication) du déploiement d'une offre de découverte « hors les murs »

Les bénéficiaires

Les gestionnaires de sites membres du réseau des Maisons et musées du Parc et les offices de tourisme situés sur le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des Sites de découvertes sollicitant l'aide du Parc;

Ou

- Conventionner avec les propriétaires en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

Dans tous les cas, le gestionnaire doit pouvoir justifier de sa maîtrise immobilière ou d'un accord avec le propriétaire.

Les conditions d'intervention

Les projets soutenus répondront aux principes suivants :

1) Les clauses relatives au projet.

Le projet du site devra:

- s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale du territoire des Monts d'Ardèche ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public ;
- constituer un espace de découverte touristique et/ ou pédagogique au travers de contenus d'interprétations s'inscrivant dans la durée ;
- être issu d'une concertation locale;
- apporter des garanties sur la qualité et la pertinence des contenus à travers la mobilisation d'un comité scientifique ou d'experts locaux.
- s'assurer que le renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil sera parfaitement adapté au jeune public tant sur les contenus que les outils développés.

2) Les clauses relatives à l'opération,

- a) Une expertise de l'état de la scénographie et des conditions d'accueil devra être fournie par le bénéficiaire,
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront l'objet d'un accompagnement systématique par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

3) L'engagement du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à :

- associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation des mobiliers scénographiques ou d'accueil, solliciter le Parc pour avis.

- assurer l'entretien de l'ensemble des contenus et mobiliers, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.
- utiliser obligatoirement le logo du Parc des Monts d'Ardèche sur la communication du site de découverte et le logo « Valeurs Parc » ainsi que le logo du financeur. Dans la mesure du possible, le site consacrera un espace à la présentation du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
- appliquer la charte signalétique du Parc et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire et la signalétique illégale sur le site ;
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil et le réseau des Maisons et musées du Parc;
- informer et associer les habitants et les acteurs partenaires de la démarche en cours.

Les modalités d'interventions

Eligibilité des demandes :

Les dépenses d'investissement éligibles sont :

- les prestations d'étude d'interprétation préalable au renouvellement de la scénographie ;
- les prestations de création des contenus (rédaction des textes, création graphique, traductions...) qui seront utilisés dans la scénographie ;
- l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la scénographie ou le renouvellement des espaces d'accueil ;
- les travaux de préparation des espaces préalables à la pose de scénographie ;
- les prestations de réalisation et de pose des mobiliers (scénographie, espace accueil...) intérieure ou extérieure ;
- les acquisitions d'outils permanents nécessaires à la scénarisation d'un espace (scénographie, sonorisation, éléments de projection...).

Sont exclus les travaux de maçonnerie lourde, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, le défraiement des agents communaux ou intercommunaux, les frais d'impressions.

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Aide à un taux de 50 % et 20 000€ maximum, montant minimum sollicité : 5000€.

Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers :

❶, Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint**) **avant le 2 mai 2023**.

❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- **la qualité du projet**
- **la maturité du projet,**
- **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**

Les candidats sont informés des décisions prises par le Parc, début mai. Celui-ci communique alors un dossier de demande de subvention complet aux maîtres d'ouvrage.

❸ Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention.

④ Le Parc délibère en bureau syndical, en mai 2023, la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.

⑤ **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

⑥ **Un accompagnement technique du Parc** est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

Contact

N'hésitez pas à contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Nicolas KLEE

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC

Chargé de mission Tourisme

Ligne : 04.75.36.38.78

Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons, musées
et offices de tourisme du Parc

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action :			

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES OU COMMUNAUTE DES COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet :	
Descriptif des équipements existants et des besoins :	
Modalités de mise en œuvre :	

Calendrier prévisionnel de pose	Début : Fin :

COUTS PREVISIONNEL

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
 50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
 Chargé de mission Tourisme
 Nicolas KLEE
 Ligne : 04.75.36.38.78
 Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr